

Arrêté n° 2025-1094/GNC-Pr du 4 mars 2025
relatif aux désignations du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
au sein de divers organismes

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2025-1094/GNC-Pr du 4 mars 2025 relatif aux désignations du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes	JONC du 6 mars 2025 Page 2876
Modifié par :	Arrêté n° 2025-3894/GNC-Pr du 18 août 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-1094/GNC-Pr du 4 mars 2025 relatif aux désignations du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes	JONC du 26 août 2025 Page 20150
Modifié par :	Arrêté n° AP-2025-SCAI-0072 du 13 novembre 2025 modifiant l'arrêté modifié n° 2025-1094/GNC-Pr du 4 mars 2025 relatif aux désignations du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes (CELPF)	JONC du 19 novembre 2025 Page 25622

TITRE I – REPRESENTANTS DU PRÉSIDENT

A- Etablissements publics

Article 1^{er}

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS).

Article 2

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

Article 3

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la caisse locale de retraite (CLR).

B- Comités

Article 4

M. Lionel Brinon est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité consultatif de l'enseignement agricole de la Nouvelle-Calédonie (CCEA-NC).

Article 5

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de pilotage du dispositif d'accueil aux victimes (DAV).

Article 6

M. Samuel Hnepeune est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 7

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité permanent de l'énergie.

Article 8

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation (équipement).

Article 9

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation (fonctionnement).

Article 10

M. Steven Kaouda est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité consultatif de l'environnement (CCE).

Article 11

Mme Sarah Manzanares est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité consultatif des mines.

Article 12

M. Jean-Philippe Vollmer est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité d'agrément des agences de voyages et des agences de tourisme.

Article 13

M. Frédéric Marchi-Leccia est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité d'aide d'urgence régionale.

Article 14

M. Xavier Rossard est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité d'expertise douanière.

Article 15

M. Adolphe Digoué est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de direction du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin.

Article 16

M. Adolphe Digoué est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de direction du fonds de développement de l'élevage porcin (FDEP) en Nouvelle-Calédonie.

Article 17

M. Adolphe Digoué est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de direction du fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés en Nouvelle-Calédonie (FDEOCC).

Article 18

M. Adolphe Digoué est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER).

Article 19

M. Jérémie Katidjo-Monnier est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

Article 20

M. Jérémie Katidjo-Monnier est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du parc naturel de la mer de corail.

Article 21

M. Guillaume Denis est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de l'observatoire des prix et des marges.

Article 22

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de pilotage et de concertation en matière d'organisation, de gouvernance, de pilotage et de régulation du système de protection sociale et de santé.

Article 23

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité des finances locales.

Article 24

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité des investissements hôteliers touristiques.

Article 25

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité des productions locales.

Article 26

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité des ventes à l'exportation.

Article 27

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du fonds de garantie pour les microprojets économiques (FGMPE).

Article 28

M. Thomas Wamalo est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de coordination des baignades.

C- Commissions

Article 29

M. Frédéric Marchi-Leccia est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission centrale de sécurité.

Article 30

M. Adolphe Digoué est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission consultative des baux ruraux.

Article 31

M. Adolphe Digoué est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission consultative spécialisée Organisme de gestion.

Article 32

M. Gilbert Tyuienon est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission de la réglementation de la circulation routière.

Article 33

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission de recours des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie de la Nouvelle-Calédonie (CRPHPA-NC).

Article 34

Mme Marie-Laure Lafleur est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission de surendettement des particuliers.

Article 35

M. Jérémie Katidjo-Monnier est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission des ressources marines.

Article 36

M. Xavier Rossard est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission du titre de séjour.

Article 37

M. Jérémie Katidjo-Monnier est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission hydrographique de la Nouvelle-Calédonie.

Article 38

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer.

Article 39

M. Samuel Hnepeune est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission nautique de la Nouvelle-Calédonie.

Article 40

M. Samuel Hnepeune est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission spécialisée des parcours individualisés de formation professionnelle continue de la NC (PIF).

Article 41

Modifié par l'arrêté n° AP-2025-SCAI-0072 du 13 novembre 2025 Art. 1^{er}

M. Karl Chalier est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique.

Article 42

M. Claude Gambey est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission technique de recommandations sur la gestion des déchets d'activités de soins.

Article 43

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission des mandataires de justice.

D- Conseils

Article 44

Mme Nicole Travain est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 45

M. Jean-Philippe Vollmer est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil consultatif du tourisme de la province Sud.

Article 46

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.

Article 47

M. Petelo Sao est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil de l'urbanisme et de l'habitat.

Article 48

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil du soutien à l'export de Nouvelle-Calédonie.

Article 49

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) de Farino - La Foa - Moindou – Sarraméa.

Article 50

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) de Koné.

Article 51

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) de la Ville de Nouméa.

Article 52

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) de la ville de Bourail.

Article 53

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) de la ville de Dumbéa.

Article 54

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) de la ville du Mont-Dore.

Article 55

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) de Païta.

Article 56

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Canala – USÖFAJI -(C.L.S.P.D).

Article 57

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes pour la province Sud (CPPAPS).

E- Divers

Article 58

M. Thierry Santa est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du GIP Handicap et dépendance.

Article 59

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du GIP Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie.

Article 60

Mme Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du GIP Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.

Article 61

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme.

Article 62

M. Christopher Gygès est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'établissement provincial de l'insertion, de la formation, et de l'emploi (EPIFE).

Article 63

M. Mickaël Forrest est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'agence provinciale de la culture – Centre Culturel Yeiwene Yeiwene.

Article 64

M. Xavier Rossard est désigné en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA).

Article 65

Mme Marie-Laure Mestre est désignée en qualité de représentant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'association « Comité calédonien de la Charte Romain Jacob ».

Article 66

Mme Karen NG est désignée en qualité de représentante du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Jury spécial pour les bourses d'encouragement à la recherche.

TITRE II – PERSONNALITES QUALIFIEES

Article 67

Modifié par l'arrêté n° 2025-3894/GNC-Pr du 18 août 2025 – Art. 1^{er}

Sont désignés en qualité de personnes qualifiées au sein des organismes suivants :

1. Aux comités des provinces Nord et Sud qui assistent l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), un agent des services de la Nouvelle-Calédonie occupant au moins l'emploi de chef de service :

- M. Léon Wamytan.

2. Au comité de pilotage du dispositif d'accueil aux victimes prévu dans le contrat de développement :

- Mme Magali Bak.

3. Au haut conseil du sport calédonien, une personne qualifiée du monde sportif calédonien :

- M. Laurent Calleja.

4. A la commission de surendettement des particuliers, un représentant des services fiscaux :

- M. Mickaël Jamet, titulaire ;

Arrêté n° 2025-1094/GNC-Pr du 4 mars 2025

Mise à jour le 13/11/2025

- M. Eric Fere, suppléant.

Article 68

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.